



# AVIS PUBLIC À TOUT INTÉRESSÉ

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE Conformément au règlement de zonage Numéro 233 – article 13.8.3 (Villégiature)

**PRENEZ AVIS QUE** le 3 février 2014 à compter de 20h00, à la salle municipale du conseil de la municipalité de Saint-Léandre située au 2005 de la rue de l'Église à Saint-Léandre, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Léandre, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

**MATRICULE :** F 9794-30-3387

**LOCALISATION :** Canton Matane / Rang 9 / Partie P / Lot 37.  
921, route Levasseur Saint-Léandre (Qc) GOJ 2VO

**PROPRIÉTAIRE :** Monsieur Serge Migneault  
921, route Levasseur  
Saint-Léandre (Qc) 418-737-9771

### NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

° Autoriser la création d'un lot distinct ayant une superficie de 2 537,70 mètres carrés au lieu de 4000 mètres carrés minimum, une largeur de 37,80 mètres au lieu de 50 mètres minimum et une profondeur de 67,37 et 67,80 mètres au lieu de 75 mètres minimum.

### RAISON DE LA DEMANDE

Le propriétaire ne peut vendre plus grand car les dimensions du terrain existant et la présence d'autres bâtiments limitent la superficie possible d'acheter.

Le fait d'être plusieurs bâtiments sur un même terrain oblige des procédures plus complexes à chaque projet visant un des bâtiments et le fait d'être distinct, donc indépendant, éliminerait ces inconvénients en plus de corriger une situation problématique.

Donné à Saint-Léandre,  
ce 15<sup>e</sup> jour de janvier 2014.

---

*Josée Simard,*  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

---